

**Avis du Gouvernement du land
concernant les recommandations du Conseil Parlementaire Interrégional
adoptées le 17 juin 2016 à Eupen**

- 1. Pour des conditions de roaming intéressantes dans la Grande Région**
- 2. Recommandation sur l'énergie photovoltaïque dans la Grande Région**
- 3. Pour une viticulture durable dans la Grande Région**
- 4. La situation migratoire dans la Grande Région**

1. Pour des conditions de roaming intéressantes dans la Grande Région

L'objectif du Conseil Parlementaire Interrégional est parfaitement compréhensible, notamment parce qu'il est important dans la Grande Région que les consommateurs qui ont l'habitude de passer fréquemment les frontières aient des frais de téléphonie mobile dont l'ordre de grandeur est similaire aux frais des autres clients finals. Néanmoins, la recommandation du Conseil Parlementaire introduit une ambiguïté, car il s'engage « pour des conditions de roaming intéressantes à des prix raisonnables » (alinéa 2). En même temps, il salue à l'alinéa 4 que la suppression formelle des taxes d'itinérance au sein de l'Europe à partir du 15 juin 2017 ait été approuvée.

En outre, bien qu'il soit également compréhensible que la politique d'utilisation équitable (« *Fair Use Policy* ») des opérateurs de téléphonie mobile, censée remplacer les taxes d'itinérance, soit transparente et plausible pour le client final, il n'est pourtant pas clair pourquoi le Conseil Parlementaire Interrégional déplore déjà en amont de la mise en pratique qu'il y ait une augmentation généralisée des tarifs pour l'ensemble des clients finals ou qu'une telle augmentation soit possible. Lors de l'utilisation d'un réseau mobile à l'étranger pour laquelle le consommateur n'a conclu aucun contrat avec l'opérateur en question, les frais y afférents doivent être assumés par quelqu'un. En règle générale, c'est l'utilisateur même. Au cas où la facturation de ces frais à l'utilisateur de fait engendrerait des taxes d'itinérance d'un niveau non acceptable, l'alternative serait de répartir les charges relatives à l'itinérance entre tous les clients finals, et ce indépendamment d'un séjour à l'étranger. Il est vrai que cette alternative n'est pas forcément équitable pour les consommateurs qui ne se rendent pas régulièrement à l'étranger, mais pour l'instant, il semble que cette solution soit ressentie comme étant la plus adéquate au problème des frais d'itinérance.

2. Recommandation sur l'énergie photovoltaïque dans la Grande Région

Le Gouvernement du land partage les avis du Conseil Parlementaire Interrégional sur l'importance et le potentiel de développement de l'énergie photovoltaïque en tant que maillon de l'approvisionnement durable en énergie, ainsi que sur la nécessité d'une protection efficace du climat et sur les chances de fédérer les entreprises, les communes et les ménages privés aux nouvelles chaînes de création de richesses en train de se développer dans le sillage des énergies renouvelables. Ceci est d'autant plus vrai pour les zones rurales. Pour ce qui est de la Rhénanie-Palatinat, le Gouvernement du land déploie un grand effort pour produire la totalité de l'énergie électrique consommée sur son territoire à partir de sources renouvelables.

Le Gouvernement du land salue la recommandation du Conseil Parlementaire Interrégional de mettre en place une coopération interrégionale concrète dans le domaine de l'énergie photovoltaïque. Il signale que des activités en la matière sont déjà en cours en Rhénanie-Palatinat, notamment le groupe de travail sur l'énergie photovoltaïque et l'Initiative solaire Rhénanie-Palatinat (SIRLP). Les deux plateformes servent à l'échange entre les experts et expertes sur les actualités du secteur, qui s'est d'ores et déjà étendu en dehors de notre territoire et qui est axé sur les expériences faites et sur les perspectives d'évolution en ce qui concerne l'usage et le stockage de l'énergie solaire. Ces initiatives ont servi à la création de structures de base susceptibles d'accueillir tant des coopérations interrégionales que des initiatives privées.

Le Gouvernement du land partage la posture du Conseil Parlementaire Interrégional sur le rôle des investissements ciblés destinés à atteindre une meilleure intégration du marché de l'électricité dans le cadre du Marché intérieur européen. Ceci comprend l'évolution des infrastructures énergétiques régionales et la création d'un tissu transfrontalier des dites structures, ainsi que la production et le stockage de l'énergie.

Le Gouvernement du land estime, tout comme le Conseil Parlementaire Interrégional, que la production et le stockage d'électricité photovoltaïque peuvent contribuer de manière significative au renforcement de la Grande Région en tant que pôle économique. Il estime que cette démarche renferme de bonnes amorces dans le contexte de la stratégie de métropolisation de la Grande Région et renvoie à cet effet au Schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT-GR) en cours d'élaboration.

Le Gouvernement du land soutient l'objectif du Conseil Parlementaire Interrégional de recourir davantage aux aides financières accordées dans le cadre des pro-

grammes opérationnels de la politique de cohésion de l'UE en faveur des objectifs énergétiques et climatiques. Les projets actuellement en cours permettent d'ores et déjà un échange sur les activités dans le domaine des énergies renouvelables et de la mise au point de réseaux électriques intelligents (« *smart grids* »). Dans le cadre du Programme Interreg V A « Grande Région », l'Objectif spécifique 5 « Réduire l'impact environnemental dans le cadre du développement économique et territorial de la Grande Région » serait, de par ses principes, une plateforme qui permettrait d'engager des projets de coopération transfrontalière dans le domaine des énergies renouvelables et de demander un soutien financier pour ceux-ci.

Pour ce qui est des fonds FEADER de la période 2014 à 2020, l'un des grands axes en est la nécessité de réduire les effets du changement climatique, ainsi que celle de s'adapter à ses séquelles. L'intensification du recours aux énergies renouvelables, dont l'énergie photovoltaïque, s'inscrit parfaitement dans ces objectifs. Néanmoins, des aides directes aux installations photovoltaïques ne sont pas prévues. Afin d'éviter qu'un projet ne bénéficie d'un double financement, tous les projets susceptibles de recevoir des dotations prévues par la loi allemande sur les énergies renouvelables sont exclus du soutien prévu dans le cadre du PDR en faveur des mesures environnementales, du développement rural, de l'agriculture et de l'alimentation (EULLE) en Rhénanie-Palatinat.

Le volet de la production énergétique durable fait pourtant partie du programme de développement FEADER EULLE. L'approche LEADER permet notamment de convertir l'engagement d'acteurs locaux en projets s'inscrivant dans les axes cités ci-dessus, pourvu que la région LEADER en question ait intégré le volet des « énergies renouvelables » dans sa stratégie de développement intégré de la communauté locale. Pendant la dernière période de financement de l'UE, ont déjà été réalisés des projets en la matière. A titre d'exemple, il convient de citer le « Village énergétique Münchweiler » du groupe d'action local *Donnersberger und Lautrer Land*. Dans le but d'obtenir un « village autosuffisant en énergie », une étude de faisabilité a été réalisée dont les résultats seront transposés à d'autres communes et/ou régions afin de servir de modèle. La production d'électricité à partir de l'énergie solaire y joue un rôle essentiel.

Hormis l'approche LEADER, les aides financières aux activités de conseil, notamment au bénéfice des exploitations agricoles, réalisées dans le cadre du PDR en faveur des mesures écologiques, du développement rural, de l'agriculture et de l'alimentation (EULLE) de Rhénanie-Palatinat, pourront compléter les conseils existants en abordant des thèmes du volet énergie. En outre, la mise au point de techniques innovantes et à faible consommation d'énergie, y compris la réalisation de projets

pilotes, peuvent bénéficier d'un soutien de la mesure du « Partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture » (PEI Agri).

Le Gouvernement du land estime qu'il convient de donner une suite favorable à la proposition du Conseil Parlementaire Interrégional., susceptible d'aboutir à une résolution du Sommet sur des projets concrets pour la mise au point d'une stratégie commune.

3. Pour une viticulture durable dans la Grande Région

Le Gouvernement du land salue et soutient les recommandations du Conseil Parlementaire Interrégional. Dans la mesure où la recommandation pour une viticulture durable dans la Grande Région vise notamment :

- la réduction des contraintes administratives liées à la mise en œuvre des nouvelles réglementations européennes à un minimum et la mise en place d'un système de critères transparents pour l'attribution de nouveaux droits de plantations aux parties concernées de la Grande Région,
- la mise en place d'une coopération interrégionale pour répondre aux défis économiques, environnementaux et climatologiques à travers de projets de recherche scientifiques pluriannuels,
- l'information et la sensibilisation des utilisateurs et utilisatrices sur la bonne utilisation des produits phytopharmaceutiques, ou :
- l'allocation de primes pour la préservation des sites et un aménagement du territoire durable afin de développer davantage l'attractivité touristique des zones viticoles de la Grande Région,

le Gouvernement du land pourrait citer un grand nombre d'exemples qui illustrent que lesdites recommandations ont d'ores et déjà été mises en place.

Pour ce qui est de la transposition du nouveau système d'autorisation de plantation de vignes au droit du land, la procédure simplifiée est désormais admissible pour toute replantation sur les mêmes parcelles afin de réduire la bureaucratie pour les exploitations viticoles.

Au niveau de la Grande Région, un groupe de travail « Agriculture et Forêt » a été créé, et la Rhénanie-Palatinat y est particulièrement active en matière de la minimisation des contaminations de l'eau par les principes actifs des produits phytosanitaires.

La Rhénanie-Palatinat a, en outre, lancé la création du groupe d'experts « Pesticides » auprès de la « Commission Internationale pour la Protection de la Moselle et de la Sarre », les plus grands fleuves dans la Grande Région hormis la Meuse.

D'autres mesures très concrètes ont été prises, notamment pour soutenir la culture des terrains à forte pente afin de préserver le paysage culturel et développer l'attractivité touristique des secteurs à pente. C'est ainsi que des primes pour la culture des parcelles à pente sont payées et des aides sont accordées pour l'assainissement de murs secs ou la construction de monorails à crémaillère afin d'augmenter la rentabilité de la viticulture sur les terrains à pente. Pour ce qui est des soutiens financiers

accordés aux exploitations individuelles, la priorité revient à l'achat de machines spéciales. Lors de la restructuration des vignobles, les parcelles à pente bénéficient d'aides bien plus importantes que celles situées en plaine. Pour ce qui est du remboursement territorial, les secteurs à pente bénéficient d'un soutien particulier.

Au sein de la filière vitivinicole, il existe également des initiatives pour approfondir la coopération. Le projet transfrontalier « Terroir Moselle », qui regroupe les acteurs du vin de toutes les régions riveraines de la Moselle, pourrait aboutir à la création d'une appellation d'origine protégée. « Terroir Moselle » a été mis en œuvre par trois Groupes d'Action Locaux d'Allemagne, de France et de Luxembourg dans le cadre d'une coopération transnationale. L'objectif de cette coopération était l'amélioration de l'image et de la renommée des vins de la vallée européenne de la Moselle à l'aide d'une stratégie de marketing commune axée sur le tourisme vitivinicole. Cette stratégie a posé le fondement d'une coopération à long terme.

En Rhénanie-Palatinat, il existe différents programmes d'aide à la viticulture. A l'instar de toutes les autres exploitations, les viticulteurs touchent également une prime par hectare du 1^{er} pilier « Paiements directs ». Le programme national d'aide à la filière vitivinicole prévoit un soutien financé par des fonds de l'UE à plusieurs types de mesures, dont des investissements au niveau de la vinification, les restructurations ou le marketing externe. En outre, le programme de développement FEADER et son volet EULLe permettent un cofinancement à d'autres types de mesures :

- Le volet EULLa (développement environnement, agriculture et espace rural) accorde des aides à la conversion à l'agriculture biologique et le maintien de celle-ci, ainsi que le maintien des terres viticoles à forte pente par l'allocation d'une prime par hectare.
- Le zonage rural et les aides à la voirie rurale contribuent aussi, de par leur soutien aux infrastructures, à créer les conditions de base pour continuer à cultiver ces vignobles de manière durable et efficace
- Pendant la dernière période de financement (de 2007 à 2013), l'approche LEADER a également permis de financer bon nombre de projets dans le domaine du tourisme vitivinicole (dont vithèques, modèles de commercialisation...) A titre d'exemple, citons le projet « Terroir Moselle ». Pour ce qui est de la période de financement actuelle (de 2014 à 2020), l'on doit s'attendre à d'autres projets de ce domaine, pourvu que la région LEADER en question ait inscrit le volet (tourisme) vitivinicole dans sa stratégie de développement intégré de la communauté locale.

- La mesure du « Partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture » (PEI Agri) permettra de soutenir des projets d'augmentation de la productivité et de la viticulture durable.

4. La situation migratoire dans la Grande Région

Le Gouvernement du land partage la recommandation du Conseil Parlementaire Interrégional et se sent encouragé dans son travail. Il soutient l'engagement et les initiatives dans la Grande Région pour faire face aux grands défis que représentent l'accueil et l'intégration des réfugiés dans notre société.

En 2015, la Rhénanie-Palatinat a accueilli plus de 52.000 personnes.

Concernant la sécurité des personnes accueillies, le land de Rhénanie-Palatinat vient de lancer un concept de protection contre la violence au sein des centres de premier accueil (EAE) des demandeurs d'asile du land, l'objectif étant d'accorder une attention particulière à la sécurité et aux besoins des collectifs les plus vulnérables accueillis dans ces centres.

Afin d'améliorer l'accès aux soins de santé, un « Pass Santé » a été introduit. Il recueille tous les examens médicaux pratiqués au centre de premier accueil, ainsi que les diagnostics ou autres informations pertinentes, ce qui permettra au réfugié d'avoir un aperçu des traitements reçus lorsqu'il se verra affecté à une commune. Beaucoup de réfugiés sont traumatisés et ont besoin d'un traitement thérapeutique. Pour cette raison, le Gouvernement du land cofinance sur son territoire 5 Centres psychosociaux pour réfugiés.

Si le terme « bénévolat » se réfère au travail bénévole des personnes qui aident les réfugiés, il faut signaler que le ministère de l'Intégration a initié la création d'une cellule de coordination des activités bénévoles au bénéfice des réfugiés qu'il soutient financièrement. En outre, il mène un dialogue entre tous les ministères du land au niveau des secrétaires d'État dans le cadre d'un groupe de pilotage interministériel pour l'intégration des réfugiés. Hormis cela, des entretiens sont en cours avec les communes, les églises, le monde associatif et les intéressés.

Le ministère de l'Intégration tient à renforcer la concertation entre les interventions publiques et l'engagement citoyen afin d'en augmenter l'efficacité. Pour cette raison, des entretiens réguliers avec les principales institutions, au sein desquelles s'engagent également des bénévoles, sont menés. Cette situation a donné naissance à une cellule de coordination des activités bénévoles au bénéfice des réfugiés.

L'apprentissage de la langue d'accueil par les enfants et les jeunes joue un rôle particulièrement important au sein des écoles de Rhénanie-Palatinat. Le plan de mesures adopté au printemps 2015 par le Conseil des ministres sur la promotion linguistique à l'école a permis à un moment précoce de créer une bonne base pour l'élargissement de l'offre scolaire en matière de promotion linguistique.

L'apprentissage de la langue allemande est en effet un pas important vers l'intégration. A cet effet, les écoles en Rhénanie-Palatinat proposent des cours intensifs d'allemand. Pour ce qui est des matières telles que l'éducation physique, la musique, les arts plastiques ou les mathématiques, les élèves participent dès le début à l'enseignement régulier et bénéficient d'un soutien en accord avec leurs talents. Les élèves qui viennent d'arriver et qui ne parlent pas allemand font jusqu'à 20 heures d'allemand par semaine dans le cadre de cours intensifs. L'objectif d'une promotion linguistique sur mesure est de permettre aux jeunes aussi rapidement que possible de suivre l'ensemble de l'enseignement ordinaire.

Ces derniers mois, le Gouvernement du land a élargi les mesures de promotion linguistique au niveau des écoles en fonction des besoins. Actuellement, la mise en pratique des dites mesures de promotion linguistiques se concrétisent en Rhénanie-Palatinat par plus de 630 postes d'enseignants au niveau des écoles d'enseignement général et professionnelles. Au fil d'un an, le nombre de cours intensifs d'allemand proposés par les écoles d'enseignement général s'est plus que triplé. Ainsi, on recensait à la fin de l'année scolaire 2014-2015 151 cours intensifs d'allemand aux établissements d'enseignement général, ce chiffre est passé à 467 cours intensifs d'allemand à la fin de l'année scolaire 2015-2016.

Pour ce qui est de l'année scolaire écoulée, les écoles professionnelles ont accueilli plus de 1.900 jeunes réfugiés qui ont suivi des cours intensifs d'allemand ou la promotion linguistique dans le cadre de l'année préparatoire. A la fin de l'année scolaire écoulée, quelques 630 postes à temps plein étaient dédiés à la promotion linguistique au sein des établissements d'enseignement général et professionnels. Au total, plus de 26 millions d'euros ont été investis dans l'apprentissage de la langue en 2016.

En ce qui concerne les écoles professionnelles, les enseignants de promotion linguistique peuvent être embauchés soit en régime budgétaire, soit avec un CDD.

Le ministère de l'Éducation a initié un projet modèle destiné à l'orientation professionnelle de jeunes réfugiés qui ont entre 18 et 25 ans dans le cadre duquel un concept de scolarisation et de promotion linguistique au bénéfice de jeunes réfugiés qui ne sont plus en âge scolaire est mis à l'essai sur différents sites. Grâce aux mesures de promotion linguistique, les participants à ces projets acquièrent des connaissances et compétences linguistiques d'un niveau B1, mais aussi en matière d'orientation professionnelle, de la préparation d'un métier et de l'apprentissage interculturel. Le projet est censé permettre aux jeunes inscrits un bon départ vers une formation en alternance ou vers une qualification initiale. Il est prévu d'élargir ce projet modèle.

Les enfants et les jeunes en âge scolaire vivant dans un centre de premier accueil ont le droit d'aller à l'école en Rhénanie-Palatinat. La scolarisation se fait par détachement d'enseignants par le land qui viennent enseigner aux centres de premier accueil. Ce dispositif permet de participer à l'offre éducative proposée par le milieu scolaire dès le premier jour.

En ce qui concerne l'accès des réfugiés à la formation et à l'emploi, le Gouvernement du land a ardemment défendu la participation obligatoire et la poursuite de la libéralisation de l'accès au marché des formations et de l'emploi.